

Les logements sociaux du Béal

le dossier

p.6 et 7



Le mot du maire p.2

p. 3, 4 et 5 Infos mairie

Infos extra-communales p.8

p.9 Agenda 21

Associations p.9 et 10

p.11 Office de tourisme



Au 1^{er} mai 2015, Var Habitat va nous livrer enfin les 18 logements locatifs du Béal. Cela fait plus de 6 ans que la municipalité et Var Habitat travaillent sur ce dossier qui avait du mal à trouver un équilibre financier. Nous avons dû encore patienter quelques mois car les appels d'offre sont revenus infructueux. Les entreprises ne voulaient pas faire ce chantier à Correns ... si loin de Brignoles et Toulon !

Mais finalement le projet arrive à terme. Plusieurs raisons, à l'époque, nous ont convaincus qu'il fallait agir :

- un manque chronique de logements abordables en Provence Verte et des loyers trop lourds pour les personnes à revenus modestes ;
- une difficulté pour les personnes âgées à Correns de trouver des logements accessibles et facilement habitables près du centre du village ;
- une grande difficulté pour les jeunes de notre village de trouver des logements à des prix accessibles quand on commence dans la vie ;
- une volonté que le projet s'inscrive dans la continuité architecturale de Correns, en poursuivant d'une manière harmonieuse le coté rue.

Les logements seront attribués dans quelques semaines, tout le monde peut faire sa demande. Le choix répond à de nombreux critères qui nous sont imposés par les bailleurs de logements, la préfecture et les organismes financeurs. Avec la commission sociale et le CCAS, nous avons rencontré nos partenaires et c'est en étroite concertation avec eux et dans la plus grande transparence que les décisions seront prises.

Les logements du Béal sont l'aboutissement d'un long travail qui ne s'arrêtera pas là. Le conseil municipal initie une réflexion sur l'avenir et prépare les 5 à 6 prochaines années. Depuis les élections, les conseillers municipaux travaillent activement dans les différentes commissions. Les projets se mettent en perspective, commencent à être chiffrés et programmés pour les prochains budgets. C'est maintenant que tout se prépare.

D'autant plus qu'il faut que nous soyons tous conscients que l'avenir financier sera beaucoup plus difficile pour les communes. Dans un contexte financier général très contraint, les aides dont nous avons bénéficié jusqu'alors se réduisent. Il faudra apprendre à gérer nos budgets sobrement. Les projets structurants prendront plus de temps à se réaliser (comme la réfection du centre village). L'état transfère des dossiers aux communes (l'aménagement du temps scolaire par exemple) sans transfert de ressources. Nos budgets de fonctionnement sont aussi affectés par ces augmentations de compétences et les baisses de recettes.

En cette fin d'année, je vous souhaite de bonnes fêtes, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers. Les pensées des conseillers municipaux et les miennes vont aussi vers ceux qui sont dans la peine et la difficulté, qu'ils soient proches de nous ou lointains.

« *C'est vous qui changerez ce que vous souhaitez changer dans le monde.* » Gandhi.

Bonne année 2015



Michaël Latz

ETAT CIVIL

• Ont vu le jour :

Alice Thomas 15/09/2014

• Se sont unis :

Serge Ortega & Catherine Mouis
26/04/2014

Alexandre Walger & Laurence Angel
14/06/2014

Julien Herrera & Aurélia Mazza
21/06/2014

Jérôme Legallois & Fanny Konen
09/08/2014

Bruno Goussen & Catherine Bartel

• Nous ont quittés mais restent parmi nous par la pensée :

Jean Giaminardi 17/01/2014

Raymond Michel 26/01/2014

Suzanne Daiz épouse Ollivier
13/02/2014

Josette Giraud épouse Esposito
21/02/2014

Roland Petot 20/03/2014

Marie-Louise Ferrero épouse
Sciandra 05/04/2014

Henri Gros 12/04/2014

Juliette Milhavet veuve Nuez
06/05/2014

Antoinette Gely veuve Guytard
09/05/2014

Raoul Picollo 14/05/2014

Adeline Julien veuve Rode
18/06/2014

Lucien Simon 01/07/2014

Marie Thérèse Ferraro veuve Victor
22/07/2014

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans si les formalités de recensement ont été accomplies. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- jouir de ses droits civils et politiques.

Vous pouvez vous inscrire à la mairie, muni des documents suivants :

- carte d'identité ou passeport en cours de validité
- un justificatif de domicile
- si vous l'avez votre carte d'électeur.

Attention pour pouvoir voter en 2015, il faut s'inscrire avant le 31 décembre de cette année, à 12h00 !

Présentation des vœux du Maire

Le samedi 10 janvier à 18H,
à la salle des Pénitents Blancs.

Recensement citoyen

Tout Français ayant atteint l'âge de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie (ou du consulat s'il habite à l'étranger). Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

La démarche s'effectue en se rendant à la mairie du domicile, si le jeune habite en France, au consulat ou à l'ambassade de France, si le jeune réside à l'étranger.

Les documents suivants sont nécessaires : une pièce d'identité en cours de validité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport, par exemple) ; et un livret de famille à jour. Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

Les jeunes Français de naissance doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour

du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire. Les jeunes devenus français entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.

Les jeunes qui auraient pu répudier ou décliner la nationalité française, mais qui ne l'ont pas fait, doivent se faire recenser dans le mois qui suit leurs 19 ans.

Si les délais ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

En cas d'absence de recensement dans les délais, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans,
- de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État (bac ou permis de conduire par exemple) avant l'âge de 25 ans.

Rappel des consignes pour la collecte des encombrants

La collecte des encombrants a lieu le 2^e mercredi de chaque mois (sauf si férié).

Points essentiels au bon déroulement de la collecte :

- s'inscrire à la mairie ;
- indiquer le nom, numéro de téléphone et l'adresse ;
- donner un descriptif détaillé (ne pas inscrire "DIVERS", car ne seront ramassés que les objets répertoriés). La collecte est limitée à 2 ou 3 objets dont la longueur ne dépasse pas 2.5 m ;

- déposer ses « monstres » la veille au soir sur la voie publique, en prenant soin de laisser libres les passages des piétons et des véhicules.

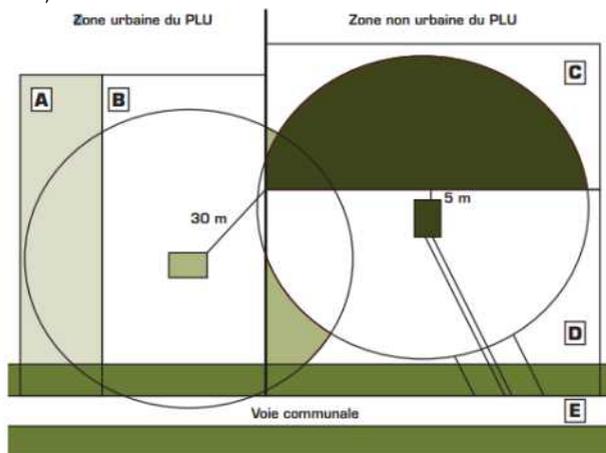
Attention : un encombrant est un déchet issu des ménages qui ne peut pas être transportable à la déchetterie par sa taille ou son poids dans un véhicule de tourisme. Ce n'est pas : ordures ménagères, gravats, déchets verts, vitres, pneus, petits électro-ménagers, cuve de fuel, pièces d'automobile, linge, etc.

Débroussailler : une obligation légale

La loi fixe les responsabilités de chacun en matière de débroussaillage.

Pour plus d'information vous pouvez consulter le guide édité par la Région Provence Alpes Côte d'Azur, « *Débroussailler un geste vital, une obligation légale* », à l'accueil de la mairie.

Sur Internet :
<http://goo.gl/cwffJU>
 ou sur correns.fr



Qui débroussaile ?

- A débroussaile chez lui (en zone urbaine), même si sa parcelle n'est pas construite.
- B débroussaile chez lui (en zone urbaine).
- B débroussaile chez C et D (en zone non urbaine) jusqu'à 50 m de sa construction.
- D débroussaile chez lui (en zone non urbaine).
- D débroussaile chez C y compris la zone de superposition B/D (sa construction est plus proche de la limite de C).
- La commune (E) débroussaile le long de la voie.

Les travaux réalisés ou en cours

- Réalisation des travaux d'élargissement du chemin de Béouvet
- bétonnage du chemin de Palette
- débroussaillage des chemins communaux
- réaménagement de la salle des Pénitents blancs
- réalisation des travaux de rénovation de la surface et des réseaux souterrains des rues de l'Île, du Four et de l'Endronette.

Les entreprises, artisans, commerces et hébergeurs

désirant être référencés sur le site internet de la mairie peuvent en faire la demande via le formulaire disponible en ligne sur le site correns.fr



Les logements sociaux du Béal

Dix huit appartements ouvriront leurs portes en mai 2015

La précédente équipe municipale a su définir en concertation les besoins en logements sur notre commune, il s'agit avant tout d'un choix politique que de proposer aux plus modestes des solutions en matière de logement.

Définir et quantifier les besoins en logements relève donc avant tout d'un choix politique, reflet de la volonté d'accompagner les évolutions de la société et les parcours de vie des citoyens. Cette volonté exprime également les choix en matière de développement urbain et de qualité de vie.

Définir les besoins contribue ainsi à formaliser et quantifier les objectifs des politiques publiques de solidarité.

Il s'agit ici de mettre en avant le travail de réflexion et de collaboration entre la municipalité et l'Office Public HLM Var Habitat, dont l'objectif est de proposer des solutions, avant tout, aux corrensois qui rencontrent des difficultés de logements.

Les travaux des logements du Beal ont débuté courant juin 2013. Le maître d'ouvrage en est Var Habitat, qui loue déjà 10 logements au centre du village. Cette nouvelle résidence sera située au quartier du Béal (accès depuis le chemin de l'Église) et ouvrira ses portes à 18 logements. (onze T2, six T3, un T4) sur deux blocs distincts.

A titre d'information, la commune a mis à disposition le terrain sous la forme d'un bail emphytéotique de 65 ans.



Etat (Sous-préfecture)	5 logements <i>(contingent prioritaire social)</i>
Mairie	2 logements <i>(au titre de la garantie d'emprunt)</i>
Conseil Général	3 logements <i>(1 au titre de la subvention + 2 au titre de la garantie d'emprunt)</i>
Cilgère	2 logements <i>(au titre de collecteur 1%)</i>
Var Habitat	6 logements

Les dates à retenir :

Mi-janvier 2015 : commission d'attribution (composée de l'ensemble des réservataires)

Courant janvier 2015 : entretien avec les futurs locataires pour contrôle des dossiers par Var Habitat.

Mi-avril 2015 : réunion d'information entre Var Habitat et les locataires

1er mai 2015 : entrée dans les logements des locataires

Courant mai/juin 2015 : inauguration de la résidence du Béal

Comment seront attribués les logements ?

Pour chaque intervenant financier et public dans l'élaboration du projet, il leur est attribué la gestion locative des appartements, par principe et au prorata de leur participation.

La mairie travaille en collaboration avec l'ensemble des attributaires dans le choix des locataires, dans la mesure du possible et de sa position.

Procédure de demande de logement

Vous pouvez retirer un dossier de demande auprès des agents d'accueil de la mairie (qui vous aideront à le compléter si nécessaire), ou directement auprès de Var Habitat, à Brignoles, quartier Caramy (04.94.37.23.60)

Vous pouvez également prendre contact avec l'assistante sociale du Conseil Général du secteur, Mme Pendanx, au 04.83.95.41.60, pour un soutien administratif.

Var Habitat, Office Public HLM

Var Habitat est présent sur 85 communes du Var couvrant toutes les zones du Centre et du Haut Var, jusqu'aux zones littorales. L'office public HLM gère un parc résidentiel de près de 13 000 logements dont une vingtaine de foyers ou résidences sociales et une résidence étudiante. Le patrimoine se compose aussi bien de logements individuels que de logements collectifs. Près de 31 000 varois sont actuellement logés par l'office HLM.

Var Habitat, en tant qu'office public de l'habitat, a trois missions principales : gérer son patrimoine aussi bien du point de vue administratif que technique, construire des logements de qualité, et aménager l'espace.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous rendre à la mairie ou à nous contacter au 04 94 37 21 95

Zoom sur ... le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte

Le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte regroupe un territoire de quatre communautés de communes : Comté de Provence, Val d'Issole, Provence Verdon et Sainte Baume Mont Aurélien ; soit au total 43 communes. Il est basé à Brignoles et fonctionne avec une équipe de dix personnes travaillant sur différents projets tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Pays d'Art et d'Histoire, Natura 2000 "Sources et tufs du Haut Var", l'inventaire du patrimoine, la collecte et la perception de la taxe de séjour...

Essentiellement structure de débats et d'élaboration de projets, le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte est l'instrument de mise en cohérence des actions développées par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), qui en sont membres dans le respect de l'identité de chacun. Le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte a pour ambition de contribuer à la mise en œuvre d'un développement durable, maîtrisé, répondant à l'ensemble des besoins de la population pour vivre et travailler différemment aujourd'hui et demain en Provence Verte.

Le Syndicat Mixte est composé d'un bureau comptant 13 membres et d'un comité syndical de 104 délégués (52 titulaires et 52 suppléants). Le nouveau bureau est constitué du Président Bernard VAILLOT (Maire de Camps la Source), de Vice-présidents : André GUIOL (Maire de Néoules), Sébastien BOURLIN (Maire de Pourrières), Daniel NIRONI (Maire de Barjols) et Michaël LATZ (Maire de Correns), de membres : Annie CHARRIER (Maire de Tavernes), Didier BREMOND (1er Adjoint à la mairie de Brignoles), Franck PERO (Maire de Bras) et Gérard FABRE (Maire de Garéoult) et des présidents des quatre communautés de communes : Christine LANFRANCHI-DORGAL (Sainte Baume Mont Aurélien), Josette PONS (Comté de Provence), Bernard de BOISGELIN (Provence Verdon) et Jean-Pierre MORIN (Val d'Issole).

Le Syndicat Mixte regroupera bientôt les 43 communes ci-contre colorées dans les tons verts.

Vous pouvez suivre les actualités sur paysprovenceverte.fr ou en vous inscrivant à leur newsletter



Nouveau bureau à Correns 21

L'association de l'Agenda 21 de Correns évolue, un nouveau bureau a été mis en place en septembre dernier, suite au départ du président de Correns 21, Jacques Vincent, après son élection au conseil municipal du village.

C'est Dominique Rombaut qui l'a remplacé, en association avec Nicolas Delelis en tant que vice-président. Dominique Rombaut s'occupe du site Natura 2000 des « Sources et tufs du Haut Var » pour le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte et Nicolas Delelis travaille pour la société d'ingénierie écologique Biotope. Renaud Giroux devient le secrétaire et Nicole Ruff reste trésorière ; Jacques Vincent est toujours membre du conseil d'administration en tant que porteur de l'action sur les économies d'énergie.

Au total, le conseil d'administration de l'association comporte 10 membres, avec le départ de Charlotte Sadion et Simon Chiarisoli, et l'arrivée de Philippe Bréglino et de Jean-Claude Sadion.

L'Agenda 21 se réunit toujours régulièrement pour suivre l'avancement des chantiers. Les actions phares comme les jardins partagés ou l'Orée du Bois se poursuivent, d'autres comme la réalisation du livret sur la gastro-nomie locale arrive à terme. Dans le cadre de l'action sur les diagnostics énergétiques, une "balade thermique" dans le centre du village suivie d'une réunion d'information aura lieu le 17 janvier prochain. L'association doit par ailleurs renouveler son label "Agenda 21 Local France" en 2015 et accueille toujours les bonnes volontés...

associations

Association AREC

Cette association créée en 1992 a pour objectif la rénovation de l'église de Correns qui appartient au patrimoine de notre village.

Beaucoup de travaux ont été réalisés jusqu'à présent (vitreaux, cloche, sacristies, portes, etc). L'année 2013 a vu la réalisation d'un nouveau carrelage et la réfection d'une partie de l'ancien avec l'aide de la mairie.

Les projets pour l'année à venir concernent la rénovation des fonds baptismaux (tableau, éclairage, peinture) et des autels latéraux.

Tout don sera bienvenu pour concrétiser ces projets (un reçu fiscal peut être fourni).

*Contact : Mireille BOUIS,
Présidente de l'A.R.E.C.*

La paroisse communiqué

La messe solennelle de la nuit de Noël aura lieu le mercredi 24 décembre à 20h, avec la participation de la Cantoria (Noëls polyphoniques et traditionnels).

Le Comité permanent des Fêtes de Correns revoit le jour

Une nouvelle équipe, présidée par Sandrine Simon, a été mise en place. Elle proposera tout au long de l'année des manifestations diverses pour toutes les générations, des plus jeunes au plus anciens : des lotos, notamment celui de Noël, la traditionnelle fête de la Saint Germain, des spectacles ...

La meilleure manière d'encourager cette équipe est de répondre présent aux prochaines manifestations festives, et, par votre générosité, d'aider à travers des dons à déposer à la Mairie.

Projection du film sur le Cercle de l'Avenir

Une projection sur l'histoire du Cercle de l'Avenir aura lieu à Correns dans le courant du 1^{er} trimestre 2015. En attendant, une documentation sur l'histoire des Cercles en Provence est déjà disponible à l'office du tourisme.

L'association sportive corrensoise et le Foyer culturel

vous proposent une grande variété d'activités tout au long de l'année. Il n'est pas trop tard pour venir s'inscrire et participer. Coordonnées disponibles sur le site de la mairie.

LE CHANTIER

TRIO BROU / HAMON / QUIMBERT

VENREDI 13 FÉVRIER à 20H30,
SALLE DE LA FRATERNELLE

Chanteurs à voix nues, chants traditionnels. « Il arrive que des hommes et des femmes soient arrachés à leur chez eux et emmènent, parfois pour seul bagage, cette mémoire qu'ils portent en héritage. Qu'arrive-t-il alors à leurs chansons ? Dans ce spectacle nous convions, à notre manière, ces chanteurs, ces chanteuses de Bretagne ou des quatre coins du monde francophone, à nous faire part, par leurs chansons, d'un peu de leur vie, de leurs émotions, de leurs inquiétudes ou leur joie de vivre ! »

Informations et billetterie :
www.le-chantier.com
tél : 04.94.59.56.49

Club arts et découvertes de Correns

L'association a été créée le 5 mars 2009. Son objectif est de permettre la découverte de toutes les techniques d'art (traditionnelles et modernes) : huile, aquarelle, dessin acrylique, collages, modelage... Le club compte onze membres et participe à de nombreuses expositions tout au long de l'année. Rendez-vous tous les jeudis de 14 h à 18 h dans la salle de la Fraternelle.

Palmarès « villes et villages fleuris »

La remise officielle des prix 2014 des « villes et villages fleuris » s'est déroulée le jeudi 20 novembre à Saint-Maximin la Sainte Baume.

- Mme Acchiardo a reçu le 4^e prix dans la catégorie « Décor floral installé sur la voie publique ».
- Mme Bailly a reçu le 1^{er} prix de la catégorie « Fenêtre ».
- Le château des Aspras a reçu le 2nd prix dans la catégorie « Domaine, ferme, camping ».
- La commune de Correns a reçu le prix « Eco Responsable ».

Nous tenons à remercier et féliciter tous les participants et espérons réitérer l'aventure pour l'année 2015. Nous rappelons que les personnes qui n'ont pas été retenues par le jury départemental, recevrons tout de même un lot de la part de l'office du tourisme.

Visiteurs

Les nombreuses expositions estivales qui ont lieu au fort Gibron, ainsi que notre traditionnelle brocante, ont reçu beaucoup de visiteurs, cette année encore.

Les visites guidées sont également nombreuses, Jean-Claude Sasion et Manon accueillent régulièrement des bus pour faire découvrir le village.

Nous sommes fiers de vous annoncer que nous nous sommes engagés pour la « réforme positive des rythmes scolaires », et assurons des visites de village aux enfants lors des nouvelles activités périscolaires.

"Correns, de vignes, d'Argens et de lumière"

Le livre sur l'histoire de Correns rencontre un grand succès, il est toujours en vente à l'office de tourisme, ainsi que dans les commerces du village.

Changement de nom Wifi

A compter du 1^{er} janvier 2015, pour des raisons administratives, l'association de l'office du tourisme changera de nom et s'appellera « Les clés de Correns ».

L'office de tourisme a fait installer le Wifi pour le plus grand bonheur des personnes de passage ! L'accès peut se faire devant le local, de 9h à 18h, tous les jours de la semaine.



NUMEROS DE TELEPHONE ET HORAIRES D'OUVERTURE

Mairie :

04.94.37.21.95

mairie@correns.fr

www.correns.fr

du lundi au samedi de 9h à 12h

Service **administratif** / état civil :

04.94.37.21.96

administration.mairie.correns@orange.fr

Service **urbanisme** :

04.94.37.21.95

urbanisme.mairie.correns@orange.fr

Services **finances** / **communication** :

04.94.37.21.98

finances_mairiecorrens@orange.fr

Police rurale :

04.94.37.22.16

policerurale-correns@wanadoo.fr

Encombrants :

tous les 2èmes mercredis du mois,
inscriptions en mairie.

Office de **tourisme** :

04.94.37.21.31

ot@correns.fr

Haute saison : mardi au vendredi

de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30

lundi et samedi de 9h à 12h

Accueil de **loisirs** municipal :

04.94.59.45.45

clsh-correns@orange.fr

Cantine :

04.94.59.45.44

Ecole communale :

04.94.59.56.31

La **Poste** :

04.94.59.58.11

Vacances scolaires

Noël ⇒ Samedi 20 décembre 2014
au lundi 5 janvier 2015

Hiver ⇒ Samedi 21 février 2015
au lundi 9 mars 2015

*Le départ en vacances a lieu après la
classe, la reprise des cours le matin des
jours indiqués.*

*Les élèves qui n'ont pas cours le samedi
sont en congés le vendredi soir après les
cours.*

**Ne manquer
aucune information,
c'est très simple :**

*Ecoutez
le haut-parleur du Fort Gibron*

*Ecoutez
le répondeur téléphonique :
04.94.37.22.52*

*Recevez
les infos par mail :
envoyez vos coordonnées
à infos@correns.fr*

Une remarque sur le bulletin communal ?
mairie@correns.fr ou en mairie